

ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES DES ZONES D'ACTIVITÉS

ANALYSE ET PISTES D' ACTIONS

SEPTEMBRE 2020



PORTE SUD



Nous connaissons actuellement une crise sanitaire mondiale sans précédent qui a imposé un confinement historique du 16 mars au 11 mai. La situation sanitaire reste toujours préoccupante et pourrait aboutir à de nouvelles mesures de confinement. Elle a d'ores et déjà eu des impacts graves sur l'économie locale, et les conditions de la reprise et de la relance restent incertaines.

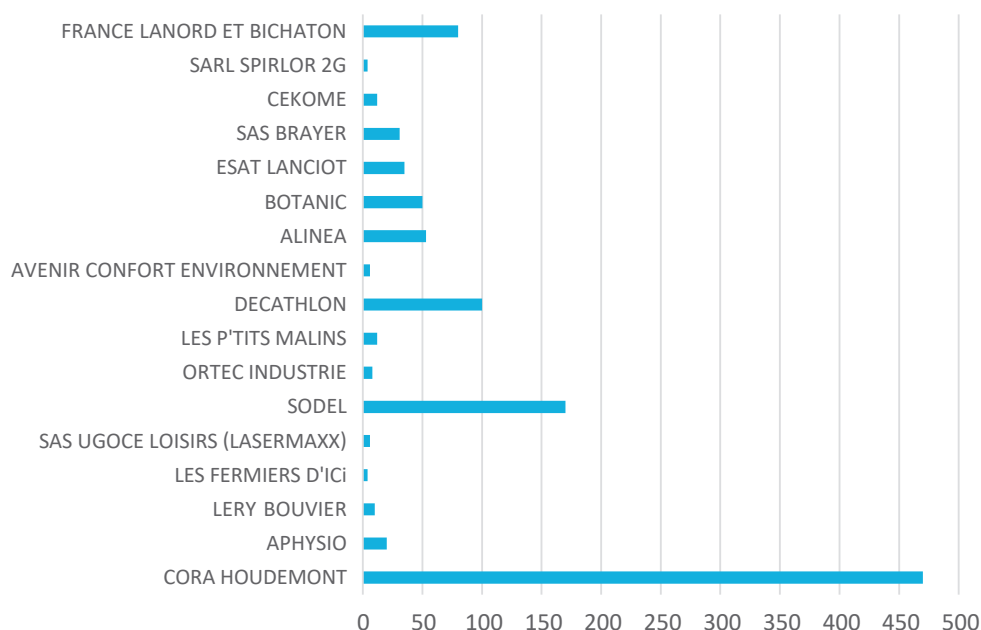
Il nous paraît donc important d'établir un état des lieux de la situation pour les entreprises, de les accompagner au mieux dans leurs difficultés et dans la reprise, mais aussi dans l'organisation du travail qui pourra subir un vrai bouleversement au sein même des structures.

Ce confinement a imposé une façon de travailler nouvelle à beaucoup d'établissements et il pourrait s'agir d'une occasion idéale pour s'organiser différemment et entrer dans une nouvelle aire du travail, des déplacements, voire de la consommation.

Le questionnaire, transmis aux entreprises du site des Rives de Meurthe avait pour but d'appréhender au mieux la reprise d'activité des entreprises du parc suite au confinement, de connaître leur fonctionnement actuel ainsi que les usages de déplacements des salariés et enfin d'évaluer les besoins des entreprises.

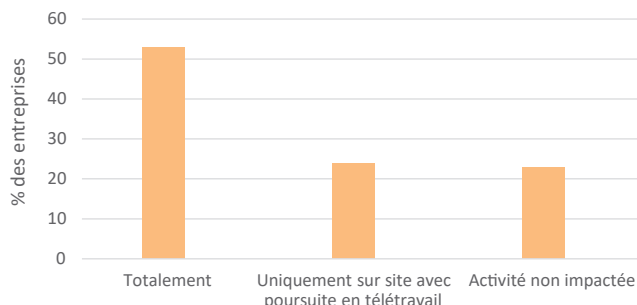
Les résultats et l'analyse qui en est faite doivent nous permettre d'orienter nos actions d'accompagnement afin de répondre au mieux aux besoins.

NOMBRE DE SALARIÉS DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU



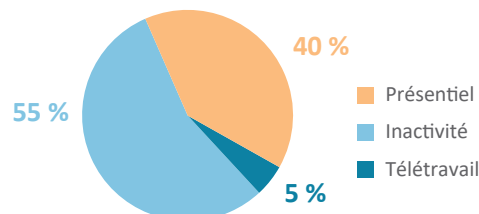
ACTIVITÉ DES ENTREPRISES PENDANT ET APRÈS LE CONFINEMENT

PENDANT LE CONFINEMENT, VOTRE ACTIVITÉ AVAIT-ELLE ÉTÉ STOPPÉE ?



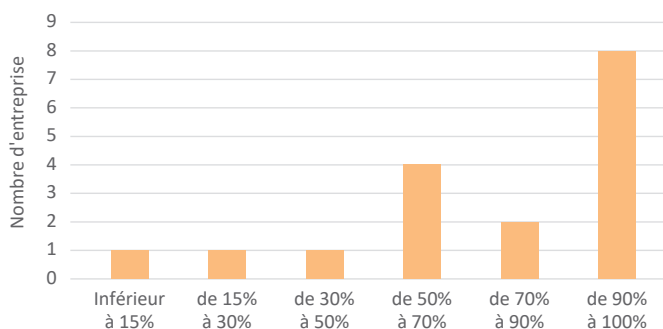
Pendant le confinement, 53 % des entreprises de Nancy Porte Sud ont été fortement touchées avec l'arrêt total de leur activité. L'arrêt uniquement sur site avec poursuite de l'activité en télétravail n'a concerné qu'un quart des entreprises. Enfin, pour 23 % des entreprises, le confinement n'a peu eu d'impact particulier sur leur activité.

PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE PENDANT LE CONFINEMENT



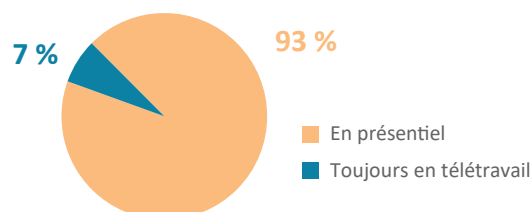
Cette baisse importante de l'activité se ressent particulièrement où plus de la moitié des salariés se sont retrouvés en inactivité pendant le confinement. Contrairement à la tendance générale, le télétravail n'a concerné que 5 % des salariés, où 40 % ont pu poursuivre leur activité en présentiel. Cela s'explique par le fait que certaines grandes enseignes considérées comme « d'utilité publique » sont restées ouvertes et accessibles pendant le confinement.

À QUEL NIVEAU ÉVALUEZ-VOUS L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE À L'HEURE ACTUELLE ?



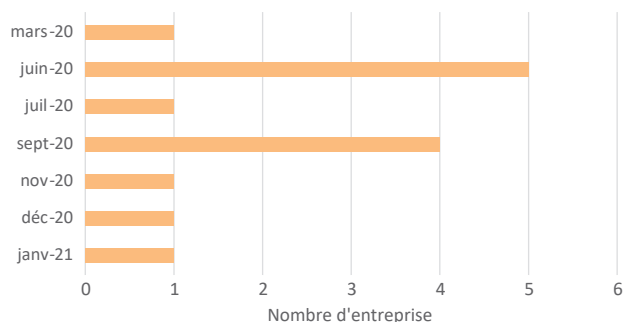
Depuis le déconfinement, le niveau de reprise est assez optimiste, où plus de la moitié des entreprises estime supérieur à 90% le niveau d'activité à l'heure actuelle. Plus d'un quart l'évalue entre 50 et 90 %.

PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE ACTUELLEMENT



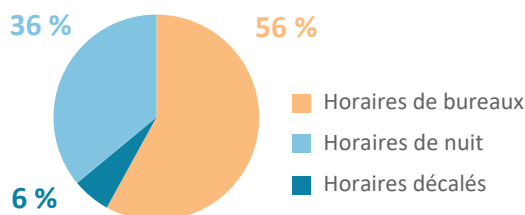
La reprise des activités se traduit également par le retour des salariés en activité, où presque la totalité des salariés sont à nouveau en présentiel.

À QUELLE ÉCHÉANCE ESTIMEZ-VOUS LE RETOUR À LA NORMALE ?



Le retour à la normale est estimé en grande partie à partir de juin, puis en septembre 2020. Cela sera plus tardif pour certaines entreprises qui l'estiment entre novembre 2020 et janvier 2021.

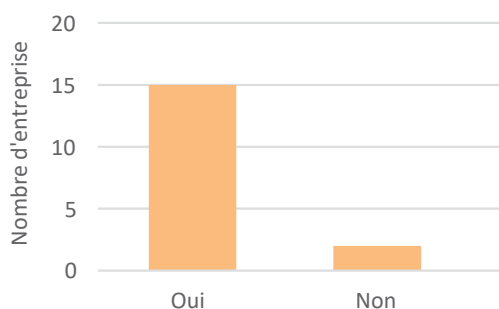
HORAIRES DES SALARIÉS PRÉSENTS SUR LE SITE



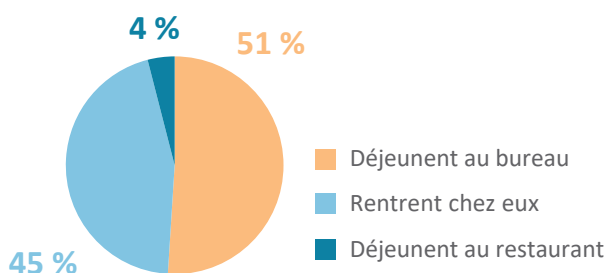
La plupart des salariés présents sur site travaillent à des horaires de bureaux classiques ou à des horaires de nuit, en rapport avec des enseignes de type hypermarchés. Seulement 6 % des salariés sont concernés par des horaires décalés.

LA RESTAURATION

DISPOSEZ-VOUS D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?



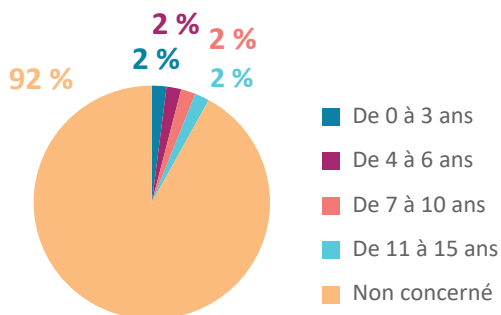
DÉJEUNER DES SALARIÉS



Presque toutes les entreprises possèdent un espace de restauration dans leurs locaux (cuisine, salle de repas, réfectoire, etc.), cependant seulement la moitié des salariés y déjeunent sur le temps de midi. 45 % des salariés rentrent chez eux pour déjeuner et seulement 4 % se rendent dans un restaurant.

LA GARDE D'ENFANTS

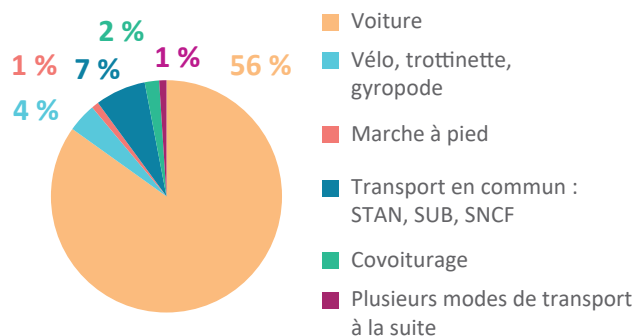
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT UN BESOIN DE GARDE D'ENFANTS PAR TRANCHE D'ÂGE POUR L'ÉTÉ



Les réponses au questionnaire montrent que la grande majorité des salariés n'a pas un besoin en garde d'enfant. Pour les salariés qui en expriment le besoin, les tranches d'âge concernées ne dépassent pas les 2 % de 0 à 15 ans.

LES DÉPLACEMENTS

QUELS SONT LES MODES DE DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS PRÉSENTS SUR SITE ?



Les réponses obtenues ici correspondent en grande partie aux pratiques déjà employées avant le confinement. On note l'écrasante part de l'automobile dans les déplacements, qui s'explique en partie par la localisation périphérique du site, le manque d'infrastructure pour l'utilisation des modes doux et des lignes de bus encore insuffisantes.

QUESTIONS OUVERTES SUR VOS BESOINS SPÉCIFIQUES



En ce qui concerne les déplacements, les entreprises se plaignent de l'offre de transport en commun dans le secteur, notamment vis-à-vis de la fréquence et de la ponctualité.

La possibilité de mettre en place des chèques essences est également évoquée.

Pour les questions sur la restauration, les entreprises n'expriment pas de besoin particulier.

En ce qui concerne la reprise et la relance des activités, certaines entreprises estiment pouvoir reprendre normalement leurs activités lorsque le contexte global au niveau régional et national sera à nouveau normal. D'autres expriment la nécessité d'assouplir les démarches administratives pour faciliter la relance de leur activité économique.

Enfin, une bonne partie des entreprises envisagent d'avoir une réflexion interne sur la mise en place du télétravail si leur activité le leur permet, ainsi que sur une adaptation des horaires de travail de leurs salariés.

SYNTHÈSE



La crise sanitaire a eu un réel impact négatif sur les activités économiques des entreprises, avec notamment plus de la moitié des salariés qui se sont retrouvés en inactivité alors que le taux de télétravail était très faible, à seulement 5 %. Cela est dû principalement au type d'entreprises présentes sur ce site d'activités commerciales. Pour autant, l'optimisme était de mise pour la reprise puisque la moitié des entreprises estimait être déjà à 90 % de leur activité peu après le déconfinement et prévoyait un retour à la normal en juin ou septembre.

Concernant les déplacements, les résultats de cette enquête démontrent des pratiques assez similaires à la période d'avant la crise avec une part modale de la voiture individuelle extrêmement majoritaire (85 %). Les actions du Plan de Déplacement Inter-entreprises à venir seront les bienvenues pour inverser cette tendance forte.

Au niveau de la restauration, ce qui ressort de manière très nette est la non utilisation des restaurants du site d'activités par les salariés. L'effet Covid est particulièrement conséquent sur cette activité puisque les salariés évitent globalement les endroits où l'on se rassemble et donc où le risque est plus important.

En effet, 50 % d'entre eux mangent à l'entreprise, soit dans un espace dédié ou cantine (dans la mesure où ils sont encore accessibles), soit dans leur bureau et 45% des salariés rentrent chez eux sur le temps de midi. Ce dernier chiffre est particulièrement intéressant car nous sommes ici en présence de personnes qui habitent relativement proche du site pour réussir à rentrer le temps du déjeuner. Cela veut dire également qu'ils pourraient représenter une cible pour un changement de mode de déplacement.

Le besoin en garde d'enfants est quant à lui relativement limité puisqu'il s'élève à 8 %. Aucune tranche d'âge ne ressort vraiment puisque l'on se situe toujours à 2 % en fonction des 4 tranches concernées par la question.

Quant à la question ouverte sur les besoins spécifiques des entreprises, nous retiendrons essentiellement le manque d'offre de transport en commun permettant d'accéder au parc d'activités, une reprise d'activités attendue qui correspondra à un retour à la normal de la situation sanitaire, un besoin d'assouplir les démarches administratives pour permettre une relance plus rapide de l'économie et une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle organisation du travail (télétravail et horaires).

VERS UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE POUR FAIRE ÉVOLUER CERTAINES ORGANISATIONS DE TRAVAIL



Au moment où nous pouvons prendre un certain recul sur les événements des derniers mois, ainsi que sur les conséquences du confinement, l'idée serait désormais de tirer les enseignements de ce qui s'est produit et d'en générer une réflexion commune. En effet, une crise constitue un élément perturbateur dans les activités économiques des entreprises qui la subissent de plein fouet, avec notamment la mise en place de télétravail contraint pour certains, et l'arrêt total de leur activité pour d'autres. Mais de tels bouleversements peuvent être un moyen d'évolution dans les pratiques et l'organisation interne au sein des entreprises et des pôles d'activités.

Il serait dans l'intérêt de tous d'entamer une réflexion collective qui permettrait d'organiser de meilleures pratiques vertueuses pour le bien-être interne des entreprises et pour le fonctionnement inter-entreprises. En outre, cela concernerait la mise en place, du travail à distance au domicile ou dans des tiers-lieux, du télétravail, une adaptation des horaires, etc., dans le but de réduire le nombre de déplacements, d'éviter la congestion des carrefours

aux heures de pointes, et de participer au bien-être des salariés. Il s'agirait alors de saisir cette opportunité afin d'amener quelque chose de nouveau qui serait vertueux pour tous, et qui permettrait aussi une certaine résilience si de nouvelles crises venaient à se reproduire.

Nous avons pu constater que globalement, les entreprises envisagent un nouveau fonctionnement interne du travail.

Ces façons d'envisager l'organisation du travail en entreprise n'en sont pas à leur début et ont fait leurs preuves dans un certain nombre d'entreprises et de grands groupes. Cependant, suite à cette crise et pour la première fois, cette nouvelle organisation pourrait concerner de très nombreux établissements et cela ne sera pas sans impact.

En effet, pollution, circulation, stationnement, bien-être des salariés, productivité de l'entreprise seront sans aucun doute impactés positivement mais qu'en sera-t-il de l'impact sur le commerce local basé sur la présence des salariés comme la restauration méridienne ou les transports en commun par exemple.

SCALEN

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES
NANCY SUD LORRAINE

CONTACT : Nicolas BAUER • 03 83 17 42 32 • nbauer@agencescalen.fr

www.agencescalen.fr



[agencescalen](https://www.facebook.com/agencescalen)



[@Agence_Scalen](https://twitter.com/Agence_Scalen)